

Carcinome hépatocellulaire provoqué par l'exposition au chlorure de vinyle monomère.

Date de création : Décret du 5 mai 2017 - Dernière mise à jour : Décret du 5 mai 2017

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Carcinome hépatocellulaire histologiquement confirmé et associé à au moins deux des lésions suivantes du foie non tumoral :</p> <ul style="list-style-type: none">- fibrose porte et péricillée péri porte ou nodule(s) fibrohyalin(s) capsulaire(s) ;- congestion sinusoidale ;- hyperplasie ou dysplasie endothéliale ;- nodule(s) d'hyperplasie hépatocytaire ;- foyer(s) de dysplasie hépatocytaire.	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition d'au moins 6 mois)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Travaux dans les ateliers de polymérisation y compris les travaux de maintenance.• Travaux de chargement et de déchargement de chlorure de vinyle monomère.• Travaux de production de chlorure de vinyle monomère y compris les travaux de maintenance.• Conditionnement et utilisation de bombes aérosols utilisant le chlorure de vinyle comme gaz propulseur.